

MAITRE – MAITRESSE DE MAISON

Titre à Finalité Professionnelle – Niveau III

Pour les : salariés, professionnels en poste ou demandeurs d'emploi



VOS CONTACTS

Organisation de la formation

Secrétariat pédagogique

Tél. : 05 49 37 60 05

Mail : mm@irts-pc.eu



Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap (après étude du dossier)

Référent Handicap : Tatiana Rouan

06 34 99 28 85

crfh_poitiers@irts-pc.eu

Registre d'accès handicapés transmis sur demande

Informations et inscriptions

Coût de la formation en inscription individuelle :

Tarif horaire : 13,50 € TTC

Tarif pour une formation intégrale : 3307,50€ TTC

Possibilité d'édition de devis sur demande.

Retrouvez toutes les informations sur la formation (calendriers d'inscription, règlements, tarifs) sur le site de l'IRTS Poitou-Charentes : www.irts-poitou-charentes.fr

Le ou la maître-ssse de maison :

- contribue à l'adaptation, à la qualité et à la sécurité du cadre de vie en tenant compte du projet de la personne, du projet d'établissement/de service ;
- assure l'accompagnement des personnes, intervient dans les actes essentiels de la vie quotidienne, prévient et gère les situations problématiques selon les procédures en vigueur dans son établissement/service ;
- se positionne comme professionnel(le) de l'action sociale/médico-sociale et à ce titre participe à l'équipe pluri-professionnelle ;
- assure les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement et s'appuie pour cela sur les outils de communication des Établissements et Services Sociaux et Médico-sociaux.

Les aptitudes

- Être méthodique et avoir le sens des responsabilités
- Savoir faire preuve de polyvalence
- Faire preuve d'un bon contact relationnel et porter de l'intérêt pour les personnes fragiles ou vulnérables.
- Aimer travailler en équipe

Lieux d'exercice

Institutions du social et du médico-social :

- Maison d'enfants à caractère social, Centre éducatif fermé,
- Institutions thérapeutiques, éducative et pédagogique
- Maison d'accueil spécialisé, Foyer d'accueil médicalisé, Foyer de vie,
- Foyer d'hébergement, Foyer occupationnel,
- Centre d'hébergement et de réinsertion sociale,
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes,
- Résidence autonomie...

Possibilités d'évolution de carrière

Le titre à finalité professionnelle délivré par la commission paritaire nationale de l'emploi permet d'évoluer sur différents métiers du travail social et du sanitaire :

- Surveillant de nuit
- Accompagnant éducatif et social

Institut Régional du Travail Social

1 rue Georges Guynemer - BP 215 - 86005 Poitiers Cedex

05 49 37 60 00 - irts@irts-pc.eu

www.irts-poitou-charentes.fr



MAITRE – MAITRESSE DE MAISON

Titre à Finalité Professionnelle – Niveau III

Pour les : salariés, professionnels en poste ou demandeurs d'emploi



La formation

Durée : Réparties sur 6 à 12 mois.

- Nombre d'heures théoriques : 245h maximum
- (Soit 35 jours soit 7 semaines)
- Nombre d'heures pratiques : 210 à 245h maximum
- (Soit 35 jours soit 7 semaines maximum)

Objectifs et contenu

Acquérir les compétences dans les domaines de formation suivants :

- Bloc 1 : Adaptation, qualité, sécurité du cadre de vie – 77 h
 - Rôle et fonction du-de la Maître-sse de Maison – 7 h
 - Qualité et sécurité du cadre de vie – 35 h
 - Entretien du cadre de vie – 7 h
 - Entretien du linge – 7 h
 - Préparation des repas et hygiène alimentaire – 21 h
- Bloc 2 : Accompagnement des personnes – 84 h
 - Rôle et fonction du-de la Maître-sse de Maison quant à l'accompagnement des personnes – 7 h
 - Les problématiques des publics – 38,5 h
 - Les fondements et les méthodes de l'accompagnement (Analyse des pratiques) – 31,5 h
 - Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et le confort – 7 h
- Bloc 3 : Participation à l'équipe pluri-professionnelle – 49 h
 - Le cadre institutionnel de la fonction – 24,5 h
 - Le travail en équipe pluri-professionnelle (coopération et analyse de la pratique) – 24,5 h
- Accompagnement méthodologique – 35 h maximum

Approche pédagogique

La formation s'appuie pleinement sur la réalité du champ d'intervention du-de la Maître-sse de Maison avec l'intervention de professionnels du secteur et des cadres pédagogiques selon une architecture modulaire associant les apports théoriques et le développement d'une posture réflexive.

La mise en œuvre de la formation nécessite que les stagiaires puissent cheminer sur leur représentation des publics, du métier, du travail en équipe et de leur positionnement professionnel.

Lieux de formation

Poitiers, Niort, La Couronne et Saintes

Tout site sur la Vienne, Deux-Sèvres, Charente ou Charente-Maritime en fonction de la demande. Possibilité de formation en intra en fonction du nombre d'inscrits.

Organisation de la formation

L'IRTS Poitou-Charentes est engagé aux côtés des établissements sociaux et médicaux sociaux dans la professionnalisation et la reconnaissance des métiers des acteurs du quotidien :

- La formation se déroule sur le principe de l'alternance entre les semaines de regroupement et les périodes de pratique professionnelle.
- La formation est dispensée par des professionnels du secteur et des formateurs permanents de l'IRTS.

Allègements et dispenses (sur demande)

- Pour toute information sur les équivalences ou passerelles, cliquer sur le lien suivant : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37424/>

L'examen

- Assiduité de l'ensemble des sessions de formation
- Obtention des certificats de SST, EPI et HACCP
- Différents écrits supports/éléments de preuves attendus pour chacun des blocs
- Prestations orales

Les conditions d'accès à la formation

La formation ouverte à tout salarié exerçant ou appelé à exercer la fonction de Maître-Maîtresse de Maison, et également ouverte aux demandeurs d'emploi justifiant d'une PMSMP.

Prérequis

Savoir de base (Niveau I) acquis.

Un test de positionnement comprenant une évaluation écrite des savoirs de base et un entretien oral, sera réalisé en amont de la formation. Il permettra de définir l'accompagnement nécessaire durant la formation. Pour les demandeurs d'emploi, il sera également demandé la réalisation d'une période de découverte type (PMSMP) ou une attestation d'emploi de minimum 10 jours sur un poste de Maître-sse de Maison dans le secteur social ou médico-social.

Institut Régional du Travail Social

1 rue Georges Guynemer - BP 215 - 86005 Poitiers Cedex
05 49 37 60 00 - irts@irts-pc.eu

www.irts-poitou-charentes.fr

